VISIO - Actualité statutaire

TOO000JEPS

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

A distance - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel
Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session
Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18,gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

1. Renforcer sa technicité en matière statutaire
• Approfondir les connaissances des règles statutaires applicables aux agents territoriaux.
• Analyser les implications pratiques des évolutions statutaires sur la gestion des ressources humaines.
2. Suivre et anticiper les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles
• Disposer d'un panorama des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles dans le domaine de la gestion des agents territoriaux intervenues au cours de l'année en cours et de l'année précédente.
• Anticiper les impacts des réformes annoncées sur les pratiques RH.
• Adapter les procédures internes en fonction des nouvelles obligations statutaires.

Public Visé

Directeurs, Directeurs des ressources humaines, Responsables des ressources humaines, Gestionnaires de personnels

Pré Requis

Avoir des connaissances statutaires de niveau confirmé

Objectifs pédagogiques

Approfondir ses connaissances des règles statutaires applicables aux agents territoriaux.
Se tenir informé des modifications récentes et à venir impactant la gestion des ressources humaines dans la fonction publique territoriale.

Méthodes et moyens pédagogiques

• Exposé théorique et échange avec les participants
• Support documentaire via PADLET
• Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

• Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
• Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
• Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
• Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire, expert en statut de la fonction publique

Parcours pédagogique

• Actualité de la protection sociale dans la FPT
- Indemnisation des arrêts maladie depuis le 1er mars 2025
- Évolution du mode de calcul des IJSS maladie et impact pour les employeurs publics
- Régime indemnitaire en CLM et CGM
- Guide DGAFP : PPR et reclassement
- Capital décès des agents stagiaires
- Protection sociale complémentaire
- Protection sociale des élus locaux

• Assistants familiaux
- Formation et agrément
- Renonciation à agrément et contrat de travail - jurisprudence

• Contractuels – évolutions statutaires
- Le décret 2024-1263 du 30 décembre 2024 et les modifications apportées au statut des contractuels

• Les mesures salariales 2025
- Exonération de cotisations sur contrats d'apprentissage
- Valeurs de paye et cotisations 2025
- Avantages en nature 2025
- Forfait mobilité durable

• Régime indemnitaire de la filière police

• Droits chômage : évolutions de la convention 2025/2028

• Elections professionnelles 2026
- Livre 2 de la partie réglementaire du CGFP
- Vote électronique

• Autres mesures
- Discipline : contours et conséquences du droit de se taire
- Congé de citoyenneté
- Consultation du FIJAISV

Fonctionnaires stagiaires - Décret n° 2025-402 du 2 mai 2025 modifiant certaines dispositions applicables aux fonctionnaires stagiaires

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

Association pour le Developpement de l'Information Administrative & Juridique
3, Rue Henri Poincaré - 75 020 PARIS - Tél.:01.53.39.14.14 - Contact mail :adiaj@adiaj.org - www.adiaj.org
N° Siret 380 426 353 00039 - N° APE 8559A

- **Revue de jurisprudences récentes**

Cette session a pour objet de faire un point complet sur l'actualité statutaire de l'année en cours et de l'année précédente

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.
Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :
- Avant la formation : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
- Après la formation : une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form
Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.
Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.
Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 -volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée

7.00 Heures
1 Jour

Effectif

De 4 à 50 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) :	**660.00**
Inter Adhérent (Par personne) :	**620.00**

Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation
Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org